



Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le 25/03/2026

S²LO

ID : 059-215902693-20260320-260324_D1208BP-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/007

Date de la convocation : 16 mars 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Exprimés : 15

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en ses lieux ordinaires de séance sous la présidence de Monsieur Jacques RICHARD.

Etaient présents : M Jacques RICHARD, Mme Céline LAVALLÉE, M Yannick CAREMELLE, Mme Delphine LEFEBVRE, M Hervé DECAMPS, M Paul DELOBEL, Mme Delphine REBEILLEAU, M Antoine CAREMELLE, Mme Julie DUBUS, M David MAUFROY, Mme Danielle DEFAWE, Mme Brigitte DELOBEL, M Éric MUNCHOW

Ont donné pouvoir :

Mme Marie-Françoise CHOQUET donne pouvoir à Mme Delphine LEFEBVRE
M Pascal ENGSTER donne pouvoir à Mme Delphine REBEILLEAU

Etaient absents :

Secrétaire de séance : M Antoine CAREMELLE

Quorum : oui

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-2 et L.2122-7-2,

Considérant que le conseil municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints au maire appelés à siéger.

Considérant que le Code général des collectivités territoriales fixe le nombre d'adjoints à 30% maximum de l'effectif total du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la création de 4 postes d'adjoints.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,

Antoine CAREMELLE



Maire,

Jacques RICHARD